

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

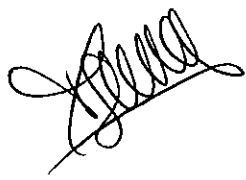
Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 31 août 2026 Par suite d'une convocation en date du 21 août 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 31 août 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, maire. Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Swetlana Gobet, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Louis Buda, M. Marc Brunier, Mme Mona Fourier, Mme Christelle Berruex, M. Cyril Revillard, M. Aurélien Zielatkiewicz, Mme Gaëlle Ramirez, M. Aurélien Chamosset, M. Marc Lavorel Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Julien Langlois à M. Georges Canicatti, Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : M. Christophe Piazzoni Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Swetlana Gobet est désignée pour remplir cette fonction.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 2 Votants : 14 Délibération n°D_2026_08_31_01	

Objet : Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 21 juillet 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité et à mains levées, le compte rendu de la séance de conseil municipal du 21 juillet 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Délibération certifiée exécutoire par le Maire compte tenu : De la télétransmission au contrôle de légalité le : 02 septembre 2026 De la publication ou notification le : 03 SEP. 2026 Et de la mise en ligne le : 03 SEP. 2026	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 31 août 2026 Le maire,  Georges Canicatti Le secrétaire de séance,  Swetlana Gobet
---	--

